



COMMISSION FÉDÉRALE DU

# COLLECTIF NATIONAL

# DES

# ACTIVITÉS VÉLO

---

REGLEMENT DU CRITERIUM NATIONAL DES ECOLES DE VELO ET  
DRAISIENNE DE CYCLO-CROSS 2025

**FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL**

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTOfficiel

[www.sportetpleinair.fr](http://www.sportetpleinair.fr) / [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org)

01 49 42 23 47

**SECRÉTARIAT CFA**

[thomas.valle@fsgt.org](mailto:thomas.valle@fsgt.org)

[woiffard.jacques@free.fr](mailto:woiffard.jacques@free.fr)

[marion.sorre-bosdure@fsgt.org](mailto:marion.sorre-bosdure@fsgt.org)

# RÈGLEMENT DU CRITERIUM NATIONAL FSGT DE CYCLO-CROSS DES ECOLES DE VELO 2025 ET DU CRITERIUM DES DRAISIENNES 2025

## Préambule :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur parcours et horaires, ne peut se faire qu'avec la validité de la responsable et des co-représentants fédéraux.

## QUALIFICATION :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 10 janvier 2025, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

**Moustique G/F né-e en 2019 et 2020**

**Poussin-e né-e en 2017 et 2018**

**Pupille G/F né-e en 2015 et 2016**

**Benjamin-e né-e en 2013 et 2014**

Ce rassemblement se dispute en INDIVIDUEL par catégorie, moustique garçon, moustique fille, poussin garçon, poussin fille, pupille garçon, pupille fille, benjamin et benjamine.

**Le Rassemblement n'est pas limité. Un challenge sera établi par comité.**

**LES ENGAGEMENTS SERONT FAITS EN LIGNE À PARTIR DU 4 DÉCEMBRE 2024 ET AVEC POUR CLÔTURES LE 22 DÉCEMBRE 2024. APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES SOIT POUR UN OUBLI, SOIT POUR L'ORDRE DES INSCRIPTIONS**

**TARIF D'ENGAGEMENT 3€**

## ENGAGEMENTS :

Dans ce critérium tous les participants doivent être considérés au même niveau, le CNAV a donc décidé de ne pas attribuer de titre.

**S'il y a des titres de champion départemental, régional ou même fédéral, ils ne sont valables que dans vos comités et ne **sont pas pris en compte pour les critères nationaux.****

En ce qui concerne les engagements dans les comités, le CNAV ne prend pas en compte les titres de champion départemental, ou régional qui auraient été décernés dans les comités pour attribuer une place en première ligne dans la grille de départ.

**C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

**Pas d'engagements de club ou individuellement.**

## PRISE DES DOSSARDS :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année en cours.

**La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.**

## MATERIEL :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

**Pour la sécurité des participants, interdiction de toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.**

**Le changement de roues est autorisé uniquement dans les zones prévues à cet effet.**

Les cale-pieds avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires.

**Les boyaux doivent être parfaitement collés.**

**VTT autorisé.**

## RECOMPENSES :

1 maillot vainqueur Critérium National pour chaque catégorie garçon et fille, 1 médaille or, argent et bronze pour chaque podium et une médaille pour tous les autres participants.

**Le maillot qui est remis à l'issue de ces épreuves n'est pas un maillot de champion National.**

**(Article 11 du règlement National)**

Le samedi après-midi il sera servi un goûter.

## DEROULEMENT DES EPREUVES :

**LES HORAIRES SONT A CONSULTER DANS LA PLAQUETTE DU FEDERAL DE CYCLO CROSS**

L'ordre d'appel des coureurs se fait comme suit et cela dans chaque catégorie :

- le premier coureur du comité organisateur de la liste des engagements.
- puis le premier coureur de chaque comité au classement du challenge des comités du Critérium National de l'année passée.
- puis les comités qui n'étaient pas au classement, c'est l'ordre de validation des inscriptions en ligne qui sera pris en compte

## TEMPS DES PARCOURS :

**Moustiques 4'**

**Poussins 6'**

**Pupilles 8'**

**Benjamins 10'**

Les catégories enfants de moustiques à benjamins garçons et filles doivent avoir leurs courses spécifiques à chaque catégorie. Les départs devront être différés.

# CRITERIUM DES DRAISIENNES

## QUALIFICATION :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents FSGT dont la licence a été validée avant le 10 janvier 2025, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

**Pucerons G/F nées en 2021**

**Pucerons G/F nées en 2022**

Ce Critérium n'est pas limité. **Il sera possible de s'engager sur place.**

**TARIF D'ENGAGEMENT : GRATUIT**

## MATERIEL :

Tout type de draisienne.

Le port du casque est obligatoire sur la draisienne même en dehors des épreuves.

Les gants sont obligatoires.

Chaussures couvertes obligatoires.

**Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur la draisienne, casque ou sur le concurrent.**

## DEROULEMENT D'EPREUVE :

En groupe sur parcours adapter.

## RECOMPENSE :

Une médaille à tous les participants et friandises.

Le samedi après-midi il sera servi un goûter.

## DISCIPLINE :

Tout.e participant.e engagé.e sera soumis au respect du règlement du Critérium. Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur. Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants et supporters pendant la durée des épreuves et les réceptions. Tout comportement inadmissible fera que le comité impliqué pourra être sanctionné de la non-participation aux futurs critères de draisienne et/ou aux critères des écoles de vélo. Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

**Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tous accompagnateurs  
(Attention avertissement et jusqu'à exclusion).**

## RECLAMATIONS :

Toute réclamation après une épreuve lors du championnat national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentants fédéraux avant la remise des récompenses. Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

**COLLECTIF NATIONALE DES ACTIVITES VELO DE LA FSGT  
14-16 RUE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX**